



# Saint-Jean De Gonville



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 03 avril 2018, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

**Présents** : Valérie DI PAOLO VUAILLAT, Patrick DUMAS, Christophe CHEVROLAT, Marie-Jeanne CLARET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Stéphane MERANDET, Stéphanie BELOTTI, Johan VERNATON, Michel LAPLACE, Romero RICCI, Florian MOREL, Frédéric DESBORDES.

**Secrétaire de séance** : Frédéric Desbordes

Le compte-rendu du 06 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

### I – Délibérations

#### **1/ Demande de déclaration d'intérêt général pour les travaux concernant le programme de gestion des espèces exotiques envahissantes présentée par la Communauté de Communes du Pays de Gex**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de déclaration d'intérêt général pour les travaux concernant le programme de gestion des espèces exotiques envahissantes a été présentée par la Communauté de Communes du Pays de Gex.

En application de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, il est demandé au Conseil municipal de formuler son avis sur le présent dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

#### **2/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes du Pays de Gex**

VU la délibération n°2016.00369 du 15 décembre 2016 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex approuvant le passage en Fiscalité Professionnelle Unique au 1er janvier 2017 de la C.C.P.G ;

VU la délibération n°2017.00022 du 26 janvier 2017 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex approuvant la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que la CLECT présente dans son rapport les modes d'évaluation des charges transférées à la C.C.P.G. par ses communes membres ;

Considérant que ce rapport, pour être validé, doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux, à la suite de quoi le Conseil communautaire votera le montant définitif des attributions de compensation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le rapport de la CLECT.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **3/ Convention à intervenir avec la bibliothèque « Lecture pour tous » et approbation du règlement intérieur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 février 2018 approuvant la convention de partenariat à intervenir avec le Département de l'Ain dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque municipale.

La gestion de la bibliothèque de Saint-Jean-de-Gonville étant déléguée à une équipe de bénévoles, il convient de conclure une convention entre la mairie et la bibliothèque afin de définir les droits et devoirs de chaque partie.

Monsieur le Maire propose également d'approuver le règlement intérieur établi par l'association.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **4/ Modification des montants annuels de l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 05 septembre 2017, les agents de la collectivité bénéficient d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP).

L'IFSE est attribuée individuellement à chaque agent, sur la base des montants annuels de référence suivants :

- Groupe 1 - Responsabilité d'un service, fonctions de coordination : 3 000,00 €
- Groupe 2 – Encadrement de proximité : 2 500,00 €

Monsieur le Maire précise que le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement au personnel, et ne peut donc être cumulé avec la prime de fin d'année. Afin de mettre en conformité la collectivité avec le cadre réglementaire, il est proposé d'intégrer la prime de fin d'année dans l'IFSE versée mensuellement.

Il convient donc de modifier les montants actuels et d'arrêter les plafonds annuels maximum comme suit :

	Montant de base annuel maximum	
	Montant actuel	Nouveau montant
<b>Groupe 1</b>	3 000,00 €	7 000,00 €
<b>Groupe 2</b>	2 500,00 €	5 500,00 €

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

#### **5/ Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1er avril 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ en retraite de Monsieur Pierre Balivet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Un nouvel agent technique a été recruté afin de travailler en binôme durant quelques semaines avant de le remplacer.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité en créant un poste supplémentaire d'agent technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

#### **6/ Garantie financière à accorder à la SA HLM Immobilière Rhône Alpes dans le cadre de la construction de 5 logements sociaux collectifs**

Monsieur le Maire présente la demande formulée par la SA HLM Immobilière Rhône Alpes tendant à obtenir la garantie de la commune de Saint-Jean-de-Gonville à hauteur de 50 % pour un emprunt d'un montant total de 372 021,00 € à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer une opération d'acquisition en l'état futur d'achèvement de 2 logements PLUS, 2 logements PLAI et 1 logement PLS à Saint-Jean-de-Gonville au 180 rue de l'Eglise.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **II/ Date des réunions prévues**

Jeudi 05/04/18 à 18h00 à Péron :	SIVOS
Samedi 07/04/18 à 9h30 à St-Vulbas :	AG SIEA
Lundi 09/04/18 à 20h00 en mairie :	Conseil Municipal CA et Budget
Mardi 10/04/18 à 18h00 à la CCPG :	Social / Santé
Mardi 10/04/18 à 19h00 à la CCPG :	Aménagement
Mercredi 11/04/18 à 18h30 à la CCPG:	Culture / Tourisme

Mercredi 11/04/18 à 18h30 à la CCPG:	Environnement
Jeudi 12/04/18 à 18h30 à la CCPG :	Economie
Samedi 14/04/18 à 14h30 à Péron :	AG Verger Tiocan
Mardi 17/04/18 à 18h en mairie :	PLUiH
Mercredi 18/04/18 à 20h à Léaz :	Réunion publique PADD
Mardi 24/04/18 à 18h00 à Prévessin :	GVD
Mercredi 25/04/18 à 18h00 à Prévessin :	Comité technique Régie des Eaux
Jeudi 26/04/18 à 20h00 à la CCPG :	Conseil communautaire

### III – Factures payées

Location photocopieurs février à juillet	CM CIC	2 616.00 €
Infogonville mars 2018	CORCELLE Delphine	1 200.00 €
Cotisation annuelle médecine du travail	CENTRE DE GESTION	1 520.00 €
Repas cantine février 2018	BOURG TRAITEUR	4 675.34 €
Frais de garderie forêts 2017	ONF	3 744.41 €
Consommation gaz bâtiments communaux février 2018	TOTAL GAZ	3 332.49 €
Livraison fioul services techniques	LA MURE BIANCO	2 782.34 €

### IV/ Commissions

#### **1/ Infogonville**

Problème du délai de livraison dû à l'imprimeur.

#### **2/ Associations**

Assemblée Générale de l'association « Les Imprévisibles » : pas de changement de bureau

Assemblée Générale de l'association de la Chasse : renouvellement du bureau en cours

Assemblée Générale de l'Amicale Gonvilloise : pas de changement de bureau, la soirée du 10/11 sera organisée par le foot.

La demande des pompiers pour le feu d'artifice du 14 juillet a été acceptée.

#### **3/ Scolaire**

Le Conseil d'école a eu lieu le 15 mars 2018.

L'effectif est stable et le bilan de la semaine des 4 jours est positif.

#### **4/ Travaux**

Les jeux ont été réparés. Des panneaux vont être posés pour interdire l'accès aux véhicules motorisés.

Aménagement du parking de l'école : proposition de créer une entrée et une sortie ainsi qu'une dépose-minute.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs Grande Route sont en cours.

Les travaux d'aménagement des routes débuteront 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril.

#### **6/ Urbanisme (Commission du 19 mars 2018)**

##### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

**PC n° 001 360 17 B 0002** déposé le 06 février 2018

M. IMBERTI Laurent

257 rue du Gachet

Construction d'un abri bateau de 21,50 m<sup>2</sup>.

**AVIS FAVORABLE**

**PC n° 001 360 18 B 0003** déposé le 15 février 2018

M. HAVRET David

162 rue du Bourg

Construction d'un abri à voitures de 90 m<sup>2</sup>.

**AVIS FAVORABLE.**

**Au vu de la différence de niveau avec le terrain voisin et en accord avec le propriétaire de ce dernier, la commission accepte ce projet sur cette limite à une hauteur de 3,80 m au point le plus haut.**

**PC n° 001 360 17 B 0004** déposé le 20 février 2018

M. et Mme RAMALHO Charles Manuel et Jacqueline

Lieu-dit Sur la Vie

Construction d'une maison individuelle de 120 m<sup>2</sup> et d'un garage de 38 m<sup>2</sup>.

**ATTENTE AVIS ADS. Il est question de mur de soutènement sur le descriptif mais pas sur les plans.**

**PC n° 001 360 17 B 0005** déposé le 26 février 2018

M. TBER Driss

Lotissement des Violettes

Construction d'une maison individuelle de 178 m<sup>2</sup> et d'un garage de 78 m<sup>2</sup>.

**ATTENTE AVIS ADS. La construction est estimée élevée, massive et imposante par la commission par rapport aux constructions environnantes du lotissement. Il est proposé de l'enterrer d'un mètre. Consultation du CAUE en cours.**

##### **DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

**DP n°001 360 18 B 0006** déposée le 12 février 2018

Mme BAUMGARTNER Patricia

28 chemin des Biolets

Installation d'une pergola

**AVIS FAVORABLE**

**DP n°001 360 18 B 0007** déposée le 19 février 2018  
M. GREVOT Lionel  
219 route de la Cendière  
Construction d'une extension de type pergola de 22,32 m<sup>2</sup>.  
**AVIS FAVORABLE**

**DP n°001 360 18 B 0008** déposée le 26 février 2018  
Mme DUPORT DE RIVOIRE Isabelle  
130 Dessus le Moulin  
Construction d'un abri de jardin de 10 m<sup>2</sup>.  
**AVIS FAVORABLE**

**DP n°001 360 18 B 0009** déposée le 06 mars 2018  
M. MUZEL Laurent  
1681 Grand Route  
Construction d'un abri de jardin de 16 m<sup>2</sup>.  
**ATTENTE AVIS ADS. Manque d'informations.**

**DP n°001 360 18 B 0010** déposée le 08 mars 2018  
M. FLAMAND Alain  
209 route de Choudans  
Division des parcelles D 1520 et D 1522 en 3 lots.  
**AVIS FAVORABLE sous réserve de l'utilisation des accès existants.**

### [Plan Local d'Urbanisme Intercommunal](#)

La commission s'interroge sur le classement de la zone où se trouve le restaurant le Pré Saint Jean, en une zone dédiée pour un établissement de restauration tout en préservant le vieux bâtiment de l'ancienne poste qui revêt un caractère patrimonial.

### [V/ Commission de la C.C.P.G.](#)

*Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de la C.C.P.G.*

### [VI/ Points divers](#)

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu  
le Mercredi 02 Mai 2018 à 20h00 à la Mairie**